

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE14

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 22 BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 61, substituer aux mots :

« conformément à »,

les mots :

« en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.